

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer

57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☎ 03.87.03.00.97

✉ CSLfene@bplorraine.fr



PLAN DE GESTION 2001 – 2007 - Révision -

Site naturel protégé du marais de MAIZERROY (57)

Étude et document réalisés avec le soutien financier
du Conseil Régional de Lorraine
et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Document établi par Eric SARDET avec la contribution de
Messieurs Thierry DUVAL et Louis PERRETTE (Conseillers scientifiques)

Plan de gestion validé par la commission du Conseil Scientifique du 01/04/2001

Projet transmis pour validation :
Conseil Municipal de Maizeroy

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
RÉSUMÉ	2
A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE	3
A.1. Informations générales	3
A.2. Environnement et patrimoine	5
A.2.1. Milieu physique.....	5
A.2.2. Unités écologiques.....	5
A.2.3. Espèces (faune-flore).....	6
A.2.4. Evolution historique des milieux naturels.....	6
A.3. Bilan du plan de gestion précédent	6
A.3.1 Niveau de réalisation des objectifs du plan de gestion 1995-2000.....	7
B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	8
B.1. Évaluation de la valeur patrimoniale	8
B.1.1. Évaluation des espèces et des habitats.....	8
B.1.2. Critères qualitatifs.....	9
B.1.3. Place du site protégé dans le réseau d'espaces naturels protégés.....	9
B.1.4. Synthèse.....	9
B.2. Objectifs de gestion à long terme	9
B.3. Facteurs d'évolution et contraintes	10
B.3.1 Tendances spontanées.....	10
B.3.2. Tendances induites par l'homme.....	10
B.3.3. Contraintes juridiques.....	10
B.4. Définition des objectifs du plan de gestion	10
C - PLAN DE TRAVAIL	11
C.1. Gestion des habitats et des espèces : GH	11
C.2. Accueil du public : FA	11
C.3. Suivi administratif : AD	12
C.4. Suivi scientifique : SE	12
BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE	13
LISTE DES ANNEXES	14

Résumé

Le site protégé de Maizeroy (département de la Moselle) est un marais de 5,3 ha, situé dans le contexte des prairies inondables de la vallée de la Nied Française.

Une partie seulement du marais est protégée et gérée par le Conservatoire des Sites Lorrains (2,8 hectares font l'objet d'un bail de 12 années avec la Commune de Maireroy). Le présent plan de gestion, couvrant une période de 6 années (2001-2007) est la révision du premier plan de gestion mis en place sur le site en 1995 (durée de 5 années).

Les $\frac{3}{4}$ du site protégé sont recouverts de boisements (dominés par l'Aulne glutineux et les Saules), le $\frac{1}{4}$ restant est composé par une phragmitaie, une petite cariçaie et une friche nitrophile.

Les connaissances floristiques et faunistiques actuelles ne permettent pas de classer ce site parmi les sites prioritaires pour la conservation de la nature en Lorraine.

Dans les opérations de gestion programmées pour la conservation du marais, il est prévu en priorité l'entretien des milieux ouverts (roselière, friche nitrophile et cariçaie), par une fauche tous les 4 ans.

D'autre part, la généralisation de la protection à l'ensemble du marais est programmée à court terme. Elle vise particulièrement la conservation de la vieille aulnaie (grande valeur biologique). La protection des prairies en périphérie du site est également souhaitable pour limiter les apports d'intrants agricoles sur le site (à l'origine de l'eutrophisation du marais).

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

A.1. INFORMATIONS GENERALES

Annexe 1 - Carte de localisation au 1/30 000 ème

Annexe 2 - Carte de l'état parcellaire au 1/4 000 ème

Commune : MAIZERROY Département : Moselle

Lieu Dit : /

Coordonnées géographiques (Lambert II étendu/méridien de Paris) :

X = 895 945 mètres

Y = 2 462 400 mètres

Altitude : 200 mètres

Etat parcellaire :

Commune	Section	Parcelle n°	Superficie (ha)	Propriétaire	Locataire
Maizeroy	32	55 Pie	2 ha 50 a S _{totale} = 7 ha 37 a 09 ca	Commune de Maizeroy	CSL

Superficie totale : 2 ha 50 a

Mode(s) de protection conservatoire :

Le site est protégé par un contrat de location entre la commune de Maizeroy et le Conservatoire des Sites Lorrains. La durée du bail est de 12 années à dater du 25 mai 1993. Ce bail est consenti sur une partie de la parcelle 52, l'autre partie est exploitée par M. JAGER, exploitant agricole à Maizeroy.

Statut réglementaire :

Droit français : Loi sur la protection de la Nature de 1976

Les sites naturels ainsi que les espèces peuvent bénéficier principalement d'un statut de protection juridique spécifique au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi du janvier 1992. Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, loi chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

Directives européennes : Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 et Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92

La Directive Oiseaux concernant la conservation des oiseaux sauvages comporte trois catégories d'espèces dont les espèces de l'annexe I pour lesquelles des zones de conservation de leur habitat sont désignées. La plupart des oiseaux nicheurs sur le site sont protégées au niveau national par Arrêté Ministériel modifié du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.

La Directive Habitats distingue des habitats naturels et des espèces nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.